

PV de la séance
Du mercredi 29 juin 2022
du conseil de l'UFR 10

Etaient présents :

BUTTGEN Philippe
AUBERT Isabelle
FREREJOUAN Mathieu
MARCHAND Stéphane
MARQUER Éric
KISTLER Maximilien
QUIVIGER Pierre-Yves (invité)
MOREL Pierre-Marie
PADOVANI Ouafae
ROMON Johanna
PREVOT Myriam
LEGER Michelle
QUEVRAIN Victoire
CHAUVAIN Pauline

Étaient représenté.e.s (procuration) :

LAUGIER Sandra donne procuration à MOREL Pierre-Marie
RATEAU Paul donne procuration à MARCHAND Stéphane
YUVA Ayse donne procuration à FREREJOUAN Mathieu
LOUBATIE Bertrand donne procuration à LEGER Michelle

Absents :

BESSONE Magali
COINTOT Camille
NEIVA Mathieu
MARTIN Clément

1. Informations générales

Philippe BUTTGEN : le directeur propose un tour de table afin que les nouveaux élus du conseil se présentent les uns aux autres.

Concernant la fin du mandat du directeur, Pierre-Yves QUIVIGER nous a fait part de sa disponibilité pour assurer la fonction de directeur.

Pierre-Yves QUIVIGER : je tiens tout d'abord à remercier Philippe BUTTGEN pour son mandat qui s'achève. Pour commencer je vous rappelle que l'article 8 des statuts indique que le directeur applique la politique décidée par le conseil.

Par ailleurs ces statuts doivent être revus, ils n'ont pas été revus depuis 2013 et suite à des évolutions règlementaires, il faut les remettre à plat : ce sera mon premier chantier. Nous allons aussi nous réunir plus régulièrement, tout comme le bureau.

Le deuxième chantier est celui de la licence ; il y a un double problème : une baisse sensible des effectifs en 1^{ère} année et le taux d'échec à l'issue de la première année. La réussite en master et celle des doubles cursus voilent l'échec que l'on rencontre en première année. Il faut nous tourner vers la méthodologie, l'articulation des cours ; nous pouvons aussi repenser au projet d'une bibliographie des 50 livres à avoir lu à la fin des trois années de licence, distribuée dès le premier cours de L1. Il nous faut nous donner des outils afin de revoir notre manière de travailler en licence. Il y a aussi je trouve un excès dans le nombre d'évaluations auxquelles les étudiants sont soumis et nous devons repenser cela sur le plan collectif

Enfin un dernier chantier, peut-être moins technique que les deux premiers. La crise sanitaire a produit un double effet de segmentation dû d'une part au COVID et d'autre part à la reconnaissance de l'importance (légitime) des unités de recherche et des différentes disciplines de la philosophie. Un certain repli des enseignants sur leur discipline et leur unité de recherche a diminué l'importance de l'UFR en tant qu'UFR ; je souhaite renforcer la cohésion, le sentiment d'appartenance et l'unité de l'UFR, nous sommes *une* UFR. Il nous faut renforcer le sentiment d'appartenir à un « collectif » et je souhaite travailler à cela au cours de mon mandat si vous me faites confiance.

Pierre-Marie MOREL: Je vous remercie Philippe, Pierre Yves, je souhaite ajouter un autre chantier, celui de la préparation au concours de l'agrégation, il me semble nécessaire d'avoir recours à une réflexion sur nos points forts et points faibles dans la préparation.

Éric MARQUER: Il me semble que ces chantiers sont des points importants.

2. Élection du directeur de l'UFR de philosophie.

Pierre-Yves QUIVIGER se retire.

Philippe BUTTGEN : Nous allons nous acheminer vers le scrutin. Le directeur lit l'article 9 des statuts concernant l'élection du directeur.

Les procurations sont les suivantes : Sandra LAUGIER donne procuration à Pierre-Marie MOREL, Paul RATEAU donne procuration à Stéphane MARCHAND, Ayse YUVA donne procuration à Mathieu FREREJOUAN, Bertrand LOUBATIE donne procuration à Michelle LEGER. Il s'agit d'un scrutin uni nominal, vous devez inscrire un nom ou pas.

Pierre-Yves QUIVIGER est élu directeur de l'UFR à l'unanimité.

Philippe BÜTTGEN se retire de la séance, conformément à son souhait. Pierre-Yves QUIVIGER le remercie pour sa direction au cours des cinq dernières années. Il remercie le conseil pour ce vote unanime.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2021 (ci-joint).

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

4. Discussion entre les membres du conseil.

Pierre-Yves QUIVIGER rappelle que le mandat de Philippe BÜTTGEN s'achève le 31 août 2022 et qu'il ne préside donc pas formellement le conseil dont il n'est qu'un membre invité. Les discussions qui suivent sont donc de simples échanges de vue.

Stéphane MARCHAND évoque plusieurs points :

- Le taux d'échec en licence
- La réunion régulière du bureau du conseil de gestion
- L'encadrement des étudiants de licence et la nécessité que ces derniers soient encadrés par des enseignants titulaires, y compris de rang A.
- L'éventuelle présence d'un représentant des doctorants au conseil de gestion

Pierre-Yves QUIVIGER : Concernant la fréquence des réunions, il serait préférable de prévoir un nombre de conseil de gestion supérieur au strict minimum (3 par an). Le mardi 16h est un créneau qui convient à la plupart des présents. Nous pouvons prévoir la constitution d'un planning prévisionnel des conseils. Il sera envoyé en juillet chaque année. Il propose aussi, outre le responsable du master, qu'on réfléchisse à d'autres invités permanents ou ponctuels, en fonction de l'ordre du jour.

Stéphane MARCHAND évoque encore d'autres points :

- L'organisation des partiels en licence : discussion de la réduction éventuelle du nombre de "partiels" de fin de semestre et les modalités de CC.
- La nécessité d'une discussion sur la fonction du directeur adjoint pour le prochain conseil de rentrée et l'articulation de son rôle avec celui de directeur des études.

La séance est levée, il est 17h43.